

PREOCCUPATIONS NOVATRICES DANS L'ESPACE ECCLESIASTIQUE DE LA ROUMANIE A LA FIN DU XIX SIECLE ET AU DEBUT DU XX SIECLE

Monica Marghetic
Institutul de Istorie „A.D. Xenopol” Iași

Rezumat: *Frământările societății românești în pragul lui „Belle Epoque” sunt reflectate fidel în „treptele de modernizare” parcurse de către Biserica Ortodoxă Română în plan instituțional, legislativ, ideologic și mental. La debutul secolului XX, societatea românească își căuta noi modele ascunse sub masca diferitelor curente ivite în epocă: sămănătorismul, poporanismul, românismul sau chiar antisemitismul.*

În studiul de față ne propunem să urmărim câteva dintre inițiativele Bisericii Ortodoxe Române la sfârșitul secolului XIX și începutul secolului XX, insistând asupra ineditelor congrese preoțești din 1882-1883, a binomului Biserică-Școală (educarea tinerilor în spiritul creștin și asupra diversiunii interconfesionale stârnită de apariția Mitropoliei Catolice la București în 1883. Această perioadă se încadrează între două date importante pentru biserica națională, care privesc pe de o parte dobândirea autocefaliei (1885), iar pe cealaltă parte modificarea Legii sinodale din 18 decembrie 1911.

Après la conquête de l'indépendance de la Roumanie, suite à une radicalisation dans tous les domaines: économique, social, politique, idéologique, on délimite mentalement une nouvelle période, évidemment plus productrice, avec tous les décalages historiques existants et l'aggravation des contradictions, par l'augmentation de la capacité de création matérielle et spirituelle. La culture de cette période a soutenu, comme facteur propulsif, le développement de la société roumaine capitaliste, devenant un élément actif des déterminations historiques et spirituelles roumaines¹.

La société roumaine de la dernière décennie du XIX siècle nous apparaît disharmonique dans plusieurs de ses aspects. Le syntagme *formes sans fond* c'est juste, car on ressent fort l'impacte d'entre les nouvelles formes et le fonde local. Les mœurs anciennes contrastaient fortement avec celles nouvelles qui accaparaient la vie publique, et certains intellectuels parmi lesquels N. Iorga aussi, vont prendre attitude contre l'aliénation². Ayant la tendance d'implanter les formules modernes devenues tradition dans les états occidentaux, le libéralisme politique des classes conductrices était le plus enclos d'un conservatisme culturel, de plus en plus fort. L'identité de la nouvelle génération des années 1900 se greffe sur l'échec des anciens, qui n'ont pas réussi atteindre en totalité leurs idéaux progressistes et sur leur incapacité de fonder une communauté à contrastes moyens³.

Après Simeon Mehedinți, les institutions par lesquelles on réalise l'éducation du peuple sont: l'école „où ni une moitié de jeunes roumaines ne peuvent

pas accéder”, l’armée – „une merveilleuse école d’honneur, d’ordre et d’esprit de solidarité” et l’église – „l’école la plus vaste: qui prend nos mains de notre jeunesse et nous accompagne jusqu’à la mort. Chaque jour à la maison, et au moins une fois par semaine à l’église, elle dirige nos yeux vers l’idéal (...)”⁴.

La culture de la fin du XIX siècle et du début du XX siècle, comme un résultat du temps et de l’espace roumain, sans ignorer les échos et les suggestions venus de la part du monde français, mais du monde allemand aussi (manifestée, à prédilection, par le mouvement de *Jumimea*), est arrivée à exprimer les intérêts nationaux, à renforcer le sentiment de la cohésion et de la solidarité des collectivités roumaines et à contribuer actif à la formation de la conscience de soi de notre peuple⁵.

Les échos d’accomplissement du but de laïcisation (la séparation de l’Eglise de l’Etat) produit en France en 1905, n’ont pas resté indifférents pour l’intellectualité roumaine, éduquée dans la plus part à Paris, adepte fervente aux idées novatrices de la capitale européenne. L’intérêt de la classe politique pour L’Eglise Orthodoxe Roumaine s’est manifesté par une série des lois de la fin du XIX siècle et du début du XX siècle, destinées à fonder les bases modernes de cette institution divine-humaine.

Cette modernisation a surpris l’Eglise Orthodoxe Roumaine, tant de l’extérieur que de l’intérieur. Les inquiétudes de la société roumaine au début de la „Belle Epoque” sont réfléchis fidèlement dans „les escaliers de modernisation” parcourut par l’Eglise Orthodoxe Roumaine au plan institutionnel, législatif, idéologique et mental. Au début du XX siècle, la société roumaine cherche des modèles nouveaux, cachés sur la masque de divers courants de l’époque: le *sămănătorism*, populisme, romanisme ou même l’antisémitisme.

L’historiographe de la période communiste a évité traiter l’importance du facteur religieux dans la modernisation de l’état roumain. Les œuvres les plus récents traitent en quelques séquences cet aspect, c’est pourquoi on considère nécessaire à essayer d’initier une telle démarche.

On se propose dans cet étude à suivre quelques initiatives de l’Eglise Orthodoxe Roumaine de la fin du XIX siècle et du début du XX siècle, insistant sur les congrès inédits des prêtres des années 1882-1883, le binôme Eglise-Ecole et la diversion interconfessionnelle due à l’apparition de l’Eglise Métropolitaine Catholique à Bucarest en 1883. On peut encadrer cette période entre deux dates importantes pour l’église nationale, qui visent acquérir l’autocéphalie (1885), d’une part, et la modification de la *Loi synodale* du 18 décembre 1911. Celle-ci a représenté une des dernières tentatives de partager le pouvoir dans l’église. Le Saint Synode a continué prendre les décisions, sur une influence politique, tandis que l’essai du Congrès National des Eglises de s’assumer une partie des attributions fut un échec.

Les contributions à l’édification de la problématique de l’Eglise Orthodoxe Roumaine dans l’intervalle de temps proposé pour cet étude, appartient, dans la plus part, aux historiens de l’église – de celle époque - Nicolae Dobrescu, Constantin Cernăianu, Nicolae Iorga, L’Evêque Melchisedec Ștefănescu, Dumitru Stănescu et les plus récents - Mircea Păcurariu, Ioan N. Floca, George Enache.

Les succès politiques et diplomatiques de la Roumanie sont réfléchis dans l'espace ecclésiastique. L'obtention de l'indépendance de la Roumanie fut suivie par l'acquisition de l'autocéphalie de l'Eglise Orthodoxe Roumaine en 1885. En outre, après la guerre d'indépendance, la Dobroudja sera intégrée à l'église de la Roumanie, en apportant ses particularités ethniques et confessionnelles.

Un premier signal de la modernisation des mentalités du milieu de l'église est représenté par les congrès des prêtres des années 1882- 1883, des formes uniques de manifestation de la volonté du clergé laïque dans l'orthodoxie.

Le premier congrès des prêtres eu lieu en 1882 et fut organisé du à „la cristallisation des mécontentements du clergé laïque sur la loi d'organisation de l'église (1872), qui disait que le synode doit être composé exclusivement par les prélats; ses membres le qualifiait comme une mélange d'une force étrangère, ennemie, car il ne se préoccupait pas par le soins et le développement de l'Eglise, par les sentiments religieux en général, mais seulement „par les flatteries trompeuses pour les prêtres”.

Les croyants étaient à l'assentiment des prêtres, et ils ont commencé à lutter pour changer la loi synodale. La modification prévoyait introduire dans le Saint Synode du clergé laïc, conformément à l'organisation de l'église orthodoxe de Transylvanie⁶. On a proposé cette idée dans le Chambre des Députés en 1882. A la fin de la même année, les prêtres laïques se sont réunis dans un congrès à Bucarest, pour formuler leurs demandes et les avancer au gouvernement et au Parlement, visant:

- ✂ réforme du synode;
- ✂ réforme des séminaires de diocèse en 7 classes;
- ✂ agrandissement des paroisses.

La soutenance des désirs de réforme du synode s'est réalisée par une immense campagne dans la presse politique et par l'intermède du journal ecclésiastique littéraire de Iasi – *L'Eveil* (1882), qui reçoit, après quelques années, le sous-titre „d'organe du clergé laïque du royaume de la Roumanie”. Les actions du journal de Iasi étaient complétées par le journal *L'Eglise roumaine* (1883), fondé à Bucarest et rédigé par le prélat Calistrat Orleanu-Bârlădeanu (membre suspendu du Saint Synode). Le prélat sanctionné promettait aux prêtres des diocèses de Râmnic, Noului Severin et Dunării de Jos, des mesures non canoniques comme: le deuxième mariage parmi les prêtres veufs, l'épiscopat pour les prêtres laïques mariés et l'entrée du clergé laïque dans le Saint Synode par le vote délibératif⁷.

Le Saint Synode argumente son activité par les demandes envoyées au gouvernement, dès sa formation, pour reformuler les séminaires, la fondation de la Faculté de Théologie de Bucarest, la proposition des métropolitains et des évêques d'un projet de loi pour améliorer la position du clergé de l'église, amendé et voté e 1882-1883, dans la Sénat. Après la diffusion de *l'Enciclicii*, le Saint Synode a nommé une commission formée des métropolitains Ungro-Vlach – Calinic Miclescu et de Moldavie et Suceava – Iosif Gheorghian, tout comme l'évêque Melchisedec, qui va s'occuper du désir du clergé de faire partie du synode. Cette commission a rédigé un mémoire, *Etude sur l'hierarchie et l'institution synodale dans l'église orthodoxe de l'est en général et sur l'hierarchie et l'institution de l'église orthodoxe en spécial*, où cette

commission cherche à trouver les motivations de l'action du clergé laïque. A leur avis, l'acceptation des laïques et des prêtres dans le Saint Synode peut être considéré un moyen d'améliorer leur position matérielle et morale, de revenir à la forme synodale d'Al. I. Cuza du 1865, ou même d'imiter les églises roumaines orthodoxes de la gouverne austro-hongroise, où les réunions des membres des églises, nommées synodes et congrès, sont composées par évêques, prêtres et laïques⁸.

Faisant une analyse des situations des synodes d'autres églises orthodoxes européennes, les membres de la commission retrouvaient la situation de la Roumanie concernant les patriarchies apostoliques: Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jerusalem. La Grèce, avait, après le modèle de la Russie, un synode composé par cinq membres, nommés par le roi chaque année parmi les évêques des diocèses, dont le président était le métropolitain d'Athènes. Le roi nommait deux évêques comme conseillers parmi les cures et les moines, et deux assesseurs⁹. En ce contexte sont nommés deux fonctionnaires civiles aussi, l'un comme représentant du roi „procureur de l'état”, sans lequel on ne pourra prendre aucune décision et un autre – le secrétaire du synode, qui dirigeait les travaux de la chancellerie synodale¹⁰. Du point de vue des prélats roumains, on ne peut pas nommer canoniques les synodes de Grèce et de Russie, dans le sens propre du mot, qui signifie l'assemblée de tous les évêques qui se trouvent sous la juridiction d'une église.

Dans le cas des églises de Transylvanie et de Bucovine¹¹, qui étaient sous la domination étrangère de l'Empire Austro-Hongrois après leur nationalité et croyance, la situation était un peu plus difficile. Trouvées plusieurs fois sous la persécution directe ou indirecte, sur le plan national ou confessionnel par les gouvernements ou par la propagande catholique, elles se sont conférées une organisation exceptionnelle, en se groupant leur intérêts religieux (la doctrine et la discipline) și nationaux (la culture intellectuelle et celle de la langue nationale, l'école, l'administration des fondes de l'église, le choix des métropolitains et des évêques, qui se sont devenus une sorte de „chefs nationaux”) et dans le cas des aspects politiques.

Dans le projet de constitution, présenté par l'Evêque Andrei Șaguna, on désirait la sensibilisation de l'Eglise vers les conditions sociales en changement et vers les besoins des croyants¹². L'évêque d'Ardeal considérait qu'au bord de tous les organes constitutives de l'Eglise doit se trouver le clergé, commençant par la paroisse d'un village jusqu'au synode épiscopal, à la suite de ses pouvoirs conférés par la coutume ancienne et par le droit canonique. Il a soutenu que certaines questions comme la pureté de la doctrine et du rituel et l'administration de la justice ecclésiastique sont des prérogatives exclusives du clergé. L'évêque pratiquait une autorité immense par son droit d'ordination des prêtres et de faire leur répartition dans des paroisses ne tenant pas compte des désirs des laïques, à la différence de la loi de 1893 de la Roumanie, où les ordinations étaient possibles seulement à l'avis de l'état, représenté par le Ministère des Cultes. De plus, il avait le droit de nommer les membres du consistoire et du conseil des archiprêtres, un organisme juridique d'instance primaire au niveau du district.

Au niveau métropolitain, le pouvoir suprême était concentré par le synode métropolitain, qui décidait en toutes les questions de doctrine, actionnait comme un

Court d'appel final dans les cas disciplinaires, impliquant tant les clergés que les laïques, pour résoudre les plus importants problèmes administratifs et représentant l'Eglise dans ses relations avec l'état.

On croyait que le but de la majorité laïque du congrès se retrouvait dans l'idée de l'implication de l'Eglise dans la réalisation de leur programme social et politique ambitieux, où le premier pas visait l'implémentation des pratiques de la démocratie du parlementaire ouest-européenne dans la forme de direction de l'Eglise Orthodoxe.

Le texte présenté fut supposé à un examen d'une commission dominée par les laïques, qui a élargi considérablement le rôle des laïques, transférant beaucoup de pouvoirs du synode métropolitaine au synode de diocèse, composé maintenant par deux tiers de laïques et un tiers de clergé, qui va se nommer le Congrès Nations de l'Eglise. On reconnaissait sans doute, la présence, dans l'histoire des synodes locaux, des empereurs, des prêtres et même des laïques, comme assistants, mais on prenait les décisions seulement par les évêques, dont le nombre exclusif pourrait être consigné dans les chroniques. Les membres du Saint Synode demandaient l'aide des prêtres par leur dévouement vers l'église et ses établissements saints et leur conduite dans la société, pour en mettre en évidence le moral du public chrétien par leurs faits de vrais conseillers et démontrer aux athées le grand pouvoir de la Religion et de l'Eglise chrétienne de curer tout le monde de péchés et de toutes les méchancetés qu'il souffre.

On a voulu présenter la situation de l'Eglise Orthodoxe de Transylvanie car les idées d'organisation d'Andrei Şaguna ont représenté les fondements de plusieurs projets d'administration de l'Eglise du Royaume, culminant après la Grande Union par la Loi d'organisation de l'Eglise Orthodoxe Roumaine en 1925.

La réponse des membres du Gouverne aux insistances des évêques du Royaume pour enrichir l'état du clergé, était: „on n'a pas de bons prêtres, ils ne savent pas quelles sont leur taches, ils sont ivrognes, ils ne veulent pas enterrer les décédés des familles pauvres car ils ne peuvent pas être payés, on doit beaucoup insister pour qu'ils accomplissent leur taches religieuses, ils laissent mourir les petits enfants sans être baptisés, et beaucoup plus autres accusations. Faites disparaître toutes ces accusation vraies ou fausses”. Le portrait sombre du clergé laïc était le témoignage de l'opinion publique sur ceux-ci. Les taches des prêtres, après l'opinion canonique du Saint Synode étaient d'offrir le matériel le plus précieux et le plus durable – l'enseignement solide et les vertus chrétiens.

En juin 1883, eu lieu, à Focşani, la deuxième édition du Congrès du clergé laïque de la Roumanie, quia avait comme „étoile conseiller” – les principes exprimés dans le Divan ad hoc, considérés être les assemblées mères. La motivation de ce rencontre provient de l'idée que - „L'époque de nos jours et la prospérité de l'humanité impose impérieusement au clergé le devoir morale, de faire que la génération de l'avenir ne vit pas dans les idées perdues, couverts par la masque de l'ignorance ou de l'hypocrisie”¹³. Seulement le despotisme, soit d'ordre politique, soit d'ordre ecclésiastique, a eu l'intérêt de tenir tous les gens en ignorance, même si on promettait toujours d'améliorer leur position intellectuelle et matérielle.

Le numéro du journal *L'Eglise Roumaine*, apparu le 2 janvier 1883, publiait un article intitulé „Le Congrès des prêtres”, où tous les adeptes de ce démarche considéraient injuste l'assemblée des prêtres sans les chefs de l'église, en guise d'une collaboration naturelle entre le clergé laïque et les chefs, où tout le monde va se sentir et agir comme les frères. Une fois de plus, on se donnait comme exemple la situation d'Ardeal. De tout le Programme et Règlement provisoire du Deuxième Congrès du clergé laïque du Royaume Roumanie, le Comité Central du Clergé laïque proposait à discuter les questions suivantes:

1. L'organisation des écoles ecclésiastiques et leur harmonisation avec l'instruction et l'éducation nationale du peuple roumain;
2. L'harmonisation des règlements de conduite de l'église avec les lois de l'Etat;
3. Le contrôle vif de l'état sur la juridiction et l'administration de l'église;
4. La fondation d'un synode composé de tous les éléments de l'église, où pourraient participer, à coté des métropolitains, évêques et prélats, les prêtres laïques, les gens dévoué à l'étude de la philosophie et de la religion, aussi.

Les propositions du Comité Central du Clergé étaient influencées par la conception de Andrei Șaguna, qui désirait une intégration plus fidèle de l'église dans les structures de l'enseignement et de l'administration de l'état.

On interdit par le Règlement la discussion des problèmes de politique interne et externe, le Congrès se désirant apolitique. La suprématie de l'Etat et son Contrôle Souverain sur le fonctionnement de toutes les autorités et les institutions ecclésiastiques, c'est le principe fondamental qui va prédominé les résolutions du congrès. A la fin des preuves, une délégation composée par 7 membrés va aller à la gouverne pour présenter les désirs exprimés par le clergé laïque.

Les campagnes du Saint Synode envers les congrès du clergé laïque ont été très véhémentes, tant dans la presse écrite que par l'annonce de l'exécutive et son avertissement sur la désapprobation de cette initiative. Par une adresse¹⁴ de 17 octobre 1882, le métropolitain primat Calinic Miculescu écrivait au ministre d'internes: „On est informé que certains prêtres, sans tenir compte de la décision du Saint Synode et de tous les conseils qu'on leur a donnés, veulent se rencontrer dans la capitale, dans un sort de Congrès; et, parce que un tel mouvement, tenant compte de sa manifestation ancienne, ne peut pas avoir comme résultat que l'introduction de l'anarchie dans l'Eglise et de perturbation dans tout le pays, ce qui constitue un fait de rébellion contre le bon ordre et contre la tranquillité de l'église”. Les grands prélats demandaient au ministre d'interner prendre les mesures propres pour que la discipline, la dignité de l'église et les intérêts des prêtres ne soient pas périclités par ses malfaiteurs.

Les congrès du clergé laïc ont dévoilé à l'opinion publique et au clergé supérieur, les problèmes astringents de l'Eglise Orthodoxe Roumaine de la fin du XIX siècle. Pour la première fois, on présentait aux clergés et aux laïques les mécontentements, en espérant à recevoir une résolution favorable, appelant au pouvoir séculaire – de l'église ou temporaire – profane.

Le binôme Eglise-Ecole

Considérée comme une priorité nationale sur l'esprit des Roumains, la réforme de l'église est commencée par le Ministère des Instructions Publiques et des Cultes simultanément à la réorganisation de l'enseignement. Les moments signifiants de cette réforme sont surpris ponctuellement par: la loi de 1864; la loi du clergé laïque et les séminaires - 1893; la loi de l'enseignement primaire et primaire pédagogique - 1896; la loi de l'enseignement secondaire et supérieur - 1898; la loi de l'enseignement professionnel - 1899; les lois sur les Maisons des Ecoles - 1896 et la Maison de l'Eglise Autocéphale Orthodoxe Roumaine - 1902.

Les institutions dont on réalise l'éducation du peuple, après Simeon Mehedinti, sont: l'école „dont ni une moitié des jeunes de notre pays ne se rejoignent pas”, l'armée - „une merveilleuse école d'honneur, d'ordre et d'esprit de solidarité” et l'église- „l'école la plus vaste: elle prend nos mains des la jeunesse et nous accompagne jusqu'à la mort. Chaque jour à la maison et même une fois par semaine à l'église, on se dirige les yeux vers l'idéal (...)”¹⁵.

Dans l'espace éducationnel européen, la sécularisation se fait sentie par l'apparition de la loi d'enseignement de la France du 28 mars 1882, qui a effacé la religion parmi les classes obligatoires de l'enseignement primaire¹⁶. Cette mesure fut une de plus acutes formes que la lutte se manifestait contre la tendance du clergé dans l'enseignement. Cette mesure ne restait pas singulière en Europe; deux années plus tard, le programme belge fut modifié, on enseignait la religion et la morale seulement à la demande des parents. En Belgique, conformément à l'article 4 de la loi du 2 septembre 1884, l'enseignement religieux ne fait plus partie du programme d'étude du cycle primaire; chaque école met à disposition au ministère de divers cultes une salle de classe, pour organiser le cours de religion, à la demande des parents, hors des autres classes.

Au début du XX siècle, on se posait la question de l'étude rationnelle de la religion, pour obtenir des résultats satisfaisants. Le motif s'est né, dans doute, de l'état de décadence morale du peuple, dont la croyance était faible; on rencontrait de plus en plus rarement l'honnêteté et le respect de la parole, on ne sentait plus la peur de Dieu, tandis que l'immoralité s'agrandissait de plus en plus. La cause de cette décadence est attribuée aux étrangers (on se réfère aux juifs), qui ont heurté la méconnaissance et la naïveté de notre peuple. En dépit de ces manques sociale, on se propose l'enseignement systémique de la religion, en se suivant l'accomplissement des quelques objective¹⁷:

- éloigner plusieurs manques de notre peuple;
- contribuer par les connaissances utiles;
- former le caractère;
- suggérer les traits moraux;
- consolider les sentiments religieux et nationaux les plus nécessaires aux peuple roumain;
- guider vers le chemin des industries et du commerce;
- former les pratiques raisonnables et systémiques pour toutes les branches de l'agriculture.

L'échange des traits moraux aux demandes des temps modernes, dans les conditions d'adaptation de nouveaux courants dans l'extérieur et l'intérieur du peuple roumain traditionaliste, constituait la conclusion de l'idéal vers lequel on aspirait dans les écoles roumaines. Cette solution est vue par la collaboration solide et persévérante des maîtres avec les prêtres, par les travaux dans l'école, par les prêches de l'église, par les conférences des cercles culturelles et les écoles des adultes. Sans doute, le tâtonnement de diverses solutions concernant l'enseignement confessionnel avait son but, tandis que la première faculté de théologie de la Roumanie a fait son apparition seulement dans la deuxième moitié du XIX siècle (1860).

Les sacrifices humains pour l'indépendance de la Roumanie ne laissent pas indifférentes les autorités ecclésiastiques orthodoxes, qui ont continué le culte des héros de nos anciens, en gardant la tradition des précurseurs. Pour mettre ensemble les noms des héros de notre peuple ont participé les inspecteurs scolaires, les maîtres de la campagne, les maires, les prêtres, les vieillards des villages, les membres des familles ou les parents de ceux qui se sont sacrifiés dans la guerre. Pour que le sacrifice pour la patrie reste vif dans la mémoire collective de notre peuple et pour qu'il constitue un exemple digne à suivre, on a réalisé des tableaux avec leur nom pour les trouver dans tous les écoles et les églises des villages. Les maîtres et les prêtres ont accepté volontairement la mission sainte „d'imprimer les noms des soldats du village dans la mémoire et le cœur des écoliers à chaque occasion” et de les éterniser par les commémorations „aux saintes messes de leur église”¹⁸. Le Métropolitain de Moldavie, Partenie Clinceni a sollicité, avec succès, au Ministère des Instructions Publiques et des Cultes de lui permettre, dans toutes les églises des villes et des villages de son diocèse (départements de Iași, Neamț, Suceava, Dorohoi et Botoșani), de lire à la Sainte Liturgie, un *obit anniversaire* pour les braves héros de l'armée locale, le 28 novembre¹⁹, avec la participation de tous les représentants des autorités locales, des écoles et tous les chrétiens des communes. La mémoire des héros passés pour le peuple roumain dans la lutte de Călugăreni de 13 out 1595 sera célébrée chaque année par une festivité scolaire dans la même localité, commençant par l'année 1903²⁰, de la disposition du ministre des instructions publiques et de cultes, Spiru Haret.

Commençant par l'idée exprimée par P.S. Prélat Calist Botoșăneanu qui disait que „la formation du sentiment national dépend en grande mesure de la formation du sentiment religieux du peuple”²¹, la propagation de la direction nationale par le clergé fut exprimée très clairement dans un prêche²² tenu à l'occasion de la Messe du 10 mai 1901 par le prêtre Bicleanu de Dolheștii-Mari, le département de Suceava: „la croyance de la nation roumaine n'était, n'est et ne sera que l'union de tous les Roumains”. Le prêtre conseillait la pratique „des vertus patriotiques”, considérés des dettes vers le Dieu, vers la religion, la Patrie et le Roi.

La fondation de la Faculté de Théologie de Bucarest, en 1881, était une initiative digne. Le Règlement de la Faculté de Théologie de Bucarest commençait être valide le 15 décembre 1900 et il modernisait l'enseignement théologique supérieur, fixant des idées claires d'admission à la faculté et de soutenance de l'examen de licence. Il offrait une variante minutieusement étudiée et trop élaborée en

comparaison à l'essai initial d'organisation de 1893. Une année plus tard, en 1901, on va introduire un nouveau amendement dans le règlement de la faculté de Théologie, qui visait la possibilité de soutenir le doctorat en théologie, qui représentait le stade de développement atteint par l'enseignement théologique roumain, qui commençait former sa propre élite intellectuelle formée dans notre pays, pas à l'Occident, dans l'esprit catholique et protestant.

La tolérance fut un principe qui a guidé les relations interconfessionnelles de la part de l'église dominante vers le culte catholique, qui s'était organisé par „une église dont les membres sont presque tous étrangers, dont les prêtres sont venus des autres pays, dont *la tête* appartient à un pouvoir étranger qui n'a pas la dette de se soumettre aux lois de notre pays”²³. L'esprit tolérant de l'Eglise orthodoxe roumaine vers les autres confessions chrétiennes est compris dans la nouvelle organisation que cette institution expérimente à la fin du XIX siècle. Par l'intermède d'un règlement, légalisé le 17 septembre 1881, on se précisait les relations du clergé orthodoxe roumain avec les chrétiens hétérodoxes ou d'autre rite et les athées qui vivaient dans le Royaume de la Roumanie. Les services religieux offerts par le prêtre aux chrétiens orientaux sont prestés pour les hétérodoxes aussi, à leur demande ou au besoin. On appliquait des restrictions vis-à-vis des messes dans le cas des athées et de ceux qui n'étaient pas chrétiens.

Présent initialement dans la presse, la rumeur de l'apparition d'une Métropole Catholique dans la Roumanie a conquis rapidement l'espace intellectuel et politique roumain. Portant des négociations plus ou moins tranquilles avec la Patriarchie de Constantinople pour la reconnaissance de son autocéphalie, L'Eglise Orthodoxe Roumaine se trouvait dans une position assez délicate. Le Saint Synode de l'Eglise Orthodoxe du Royaume de la Roumanie, réuni à Bucarest, le 23 novembre 1882, a voté en unanimité *L'Acte Synodale sur l'Autocéphalie de l'Eglise Orthodoxe Roumaine et ses relations avec la Patriarchie de Constantinople* où „ (...) on déclare vivement que l'église roumaine orthodoxe a été et il est autocéphale sur le territoire de la Roumanie et aucun autorité de l'église étranger n'a le droit de s'imposer quelque chose”²⁴.

Dans l'éditorial du quotidien „Le temps” de 19 mai 1883, Mihai Eminescu surprenait une parte du conflit des orthodoxes avec les catholiques, qui a commencé du début de XIX siècle et qui visait la constitution d'une métropole à Bucarest. L'attitude coopérante des Roumains est prouvée par leurs contributions d'argents destinés à la construction d'une cathédrale catholique à Bucarest „pour que l'étrangers catholiques qui se trouvaient dans notre pays se réjouissent de leur désir accompli”²⁵.

Après la déclaration de la Roumanie comme Royaume, Carol le Premier a désiré qu'aucun pouvoir européen ne s'implique plus dans son pays, en désirant l'éloignement de la protection exercée sur les catholiques par l'Austro-Hongrie. Le Roi Carol le Premier demande au Pape le XIII la constitution canonique de la Diocèse de Iași²⁶ – Le Visiteur Apostolique Mons. Nicolaie Iosif Camilli va obtenir le titre d'Evêque de Iași, le 27 juin 1884, qui va se subordonner au Pape de la Rome en ce qui concerne les problèmes de l'église, et au gouvernement roumain pour les

problèmes civils. Cet événement a facilité premièrement la constitution d'un Séminaire Théologique à Iași pour la formation du clergé séculaire et puis à Hălăucești (Roman) pour le clergé régulier, franciscain. Si on commence par trois candidats à l'inauguration du séminaire – le 29 septembre 1886, on arrive à presque 80 participants²⁷ au début du XX siècle.

Le seul motif à commencer cette crise interconfessionnelle fut la constitution de la métropolie à Bucarest, par laquelle le Pape a obligé tous les Roumains qui tenaient à leur unité confessionnelle à commencer une lutte ferme et soutenue vers l'église catholique, après l'opinion d'Eminescu. Une conséquence importante de cette démarche pourrait guider l'esprit public du peuple roumain vers l'attaque du trône du point de vue confessionnel²⁸. On essaye ainsi une réédition de la dispute entre les Habsbourges et Hohenzollern d'Allemagne, connue sur le nom „Kulturkampf”, dans le plan roumain.

L'Evêque érudit Melchisedec Ștefănescu tenait à souligner, dans un étude minutieux sur l'évolution de la présence catholique dans le Royaume de la Roumanie, l'insistance du Pape de la Rome et d'Autriche pour installer des „évêques permanents dans la Roumanie qui, par leur services religieuses destinées aux catholiques, puissent rendre des services politiques externes”²⁹ commençant de l'année 1815, jusqu'en 1819, 1826, 1840. Le motif du refus des demandes de plus en plus insistantes fut l'invocation de la promesse prévue dans les conventions signées avec les Ottomans qui prévoyait que „notre croyance va devenir libre et notre corporation tranquille”³⁰, tout comme la décision des chefs du conseil princier qui „faisaient des prières pour que l'entrée du prélat latin dans la Moldavie ne soit jamais pardonnée, car il va promouvoir plusieurs grossièretés et va causer turbulences et révoltes parmi les gens de cette partie de pays” (le 11 mars 1819).

Le débat de cette question est continué par autres article du „Temps”. Eminescu soutenait ainsi, au 4 juin 1883, l'hypothèse de l'existence d'un accord entre le Mons. Paoli et le gouvernement roumain libéral, s'assumant l'opinion et le rôle conservateur de protection des traditions de notre peuple, en usant tous les moyens. Les points principaux de cet accord allaient à viser³¹:

✓ on va reconnaître l'église romano-catholique comme la deuxième église constitué dans la Roumanie;

✓ le métropolite catholique de Bucarest va avoir des évêques dans la Roumanie et Bulgarie, mais il sera proclamé citoyen roumain et aura la même position que nos métropolites orthodoxes;

✓ on va transformer le séminaire romano-catholique de Cioplea en séminaire romano-catholique roumain.

On va finaliser ces objectifs seulement en 1925, quand la Loi générale des cultes va prévoir que l'église de rite catholique bénéficie de ce statut dans la Roumanie.

L'élite politique roumaine va débattre pour long temps la confrontation idéologique de ces deux rites de l'église chrétienne. Tandis que, le Partis National Libéral encourageait l'apparition d'une métropolie catholique parmi les institutions ecclésiastiques roumaines, l'opposition conservatrice sollicitait l'épiscopat orthodoxe

„combattre la propagande antichrétienne, prendre des mesures sévères contre les prêtres à maux comportements et insister sur l'élevage de leur culture, donné à l'église la solidité qu'elle a besoin dans la lutte qui va suivre"³². En contradiction au Partis Conservateur, l'église se décidait à commencer une action anticatholique. On préférerait que cette position soit exprimée par l'opinion publique et plus moins par l'hierarchie de l'église, qui pourrait entrer en conflit avec le souverain de la Roumanie, qui était de confession catholique.

L'un des leitmotifs de la mentalité du peuple roumain, présent à la fin du XIX siècle et au début du XX siècle, est d'identifier la religion avec la nationalité, conformément auquel „on considère étrangers tous ceux qui n'acceptent pas la loi de notre peuple, étrangers et plus sales et inférieurs à nous"³³, affirmait Mihai Eminescu.

Dès l'année 1883, due aux changements politiques de l'Europe de l'Est et de la Roumanie, aussi, le Saint Siège décidait créer la Diocèse de Bucarest. On institue, le 27 avril 1883, l'Archidiocèse Romano-Catholique de Bucarest, par l'acte officiel apostolique *Precipuum munus*, du Saint Père Leon le XIII, qui avait comme archevêque primaire le Mons. Ignatius Paoli de la Congrégation des Passionnants, l'Evêque de Nicopolis et l'Administrateur Apostolique de Valachie de l'année 1870. La constitution de la Diocèse fut sollicitée par le gouvernement roumain et celui qui portait les négociations était Ion Bălăceanu, le ministre de la Roumanie à Vien. Parmi les réalisations de l'Archevêque Paoli on doit mentionner l'ouverture du premier Séminaire pour la formation du clergé diocésain, la construction de la Cathédrale „Saint Iosif” à București entre 1875-1884 et le couronnement du premier roi de la Roumanie, Carol le Premier, en 1881³⁴.

La dispute va continuer après 1884 aussi, par l'intermède des pastorales adressées aux croyants catholiques et orthodoxes. Sur le plan politique, on a précisé très ferme le statut dominant de l'Eglise Orthodoxe Roumaine par rapport aux autres cultes dans la Constitution de 1866. Aux débats de la Loi des cultes de 1925, les catholiques réclamaient leur représentation minimale dans le Parlement, seulement par l'archevêque³⁵, tandis que les métropolitains et les évêques orthodoxes étaient membres aux droits entiers.

La liberté de la presse, assurée conformément à l'article 24 de la Constitution de 1866, est considérée un pas important vers la modernisation de la mentalité des Roumains et de l'accès aux informations de la vie politique, économique, sociale, culturelle etc. Dès la formation du Saint Synode, par la loi de 1872, les discussions des prélats orthodoxes seront, avant tout, publiées dans „Le Moniteur Officiel”, puis dans la presse officielle de l'église nationale - „L'Eglise Orthodoxe Roumaine”, qui a débuté le 1/13 octobre 1874³⁶.

On a commencé, en 1901, la publication dans la revue „L'Eglise Orthodoxe Roumaine”, d'une chronique ecclésiastique³⁷, destinée à offrir aux lecteurs des dates récentes sur le mouvement du personnel de l'église (ordinations des prêtres et leur nominalisation, transfères, démissions, décès, consécration des églises, nouveautés sur la communauté des moines du Mont Athos, allocutions funèbres, conférences scolaires sur l'étude de la religion dans les classes primaires, prêches, nouveautés sur

la réorganisation des séminaires). On fait connue à l'opinion publique, pour la première fois, l'activité du clergé, l'Eglise Orthodoxe Roumaine continuant à prouver sa transparence, après la publication des discussions du Saint Synode et des règlements d'organisation interne.

Les relations avec les églises orthodoxes des provinces roumaines à l'occupation étrangère étaient entretenues. Celles-ci visaient des échanges des livres, aussi³⁸. Suivre l'accomplissement de l'idéal d'unité des Roumains constitue une coordonnée constante des rapports entre l'église orthodoxe du Royaume et les autres églises sœurs, des provinces roumaines sous la domination étrangère. Par exemple, la Métropole de Moldavie gardait un contact fort avec la Métropole de Bucovine et de Dalmatie, tant par ses propriétés que par la participation annuelle au patron de Suceava – la naissance de Saint Jean le Baptiste, le 24 juin/le 6 juillet³⁹. En outre, la Métropole de Moldavie avait gardé, en dépit de l'unification de Bucovine à l'Autriche, le droit de patronat sur l'église du Saint Martyr George (la Métropole ancienne) de Suceava, devenue un lieu de pèlerinage pour les chrétiens qui voulaient honorer les reliques du Sain Martyr Jean le Nouveau⁴⁰.

La croissance du niveau de l'exigence de l'éducation du clergé fut un objectif accompli par la Loi du clergé laïque et des séminaires de 1893 et par le nouveau règlement qui ne permettait plus l'ordination des prêtres dans la graduation du séminaire. On disposait pour la première fois la constitution d'une école pratique d'application, autour de chaque séminaire. Une conséquence négative de la loi du clergé laïque et des séminaires de 1893 était le grand nombre des prêtres nécessaires. Au début de nouveau siècle, la société roumaine se confrontait à une crise professionnelle, car seulement 3 élèves⁴¹ ont soutenu en 1901 l'examen de finalisation de la VIII e au Séminaire Nifon de Bucarest.

La Typographie Ecclésiastique, constituée en 1881, était financée par l'état roumain jusqu'à arriver obtenir ses propres fonds. L'imprimée des livres de l'église contribuait à l'activité missionnaire de l'Eglise Orthodoxe Roumaine, et l'éducation faite par le séminaire sur l'apprentissage des langues classiques (hellénique, slavone et hébraïque) prouve être efficace dans la pratique aussi.

L'éducation religieuse représentait un facteur important dans la formation des jeunes laïques du début du XX siècle. Si on étudie les programmes d'enseignement appliqués aux écoles primaires, on va observer qu'on trouve sur la première place parmi les matières d'enseignement, l'instruction morale et religieuse, suivi par le catéchisme (l'apprentissage orthodoxe de croyance) et les prières de rite orthodoxe⁴².

La crise synodale de 1911, à l'opinion de Simion Mehedinți, est le résultat de l'éducation reçue dans les séminaires organisés dans la période de „notre renaissance politique” – 1893, de la choix des membres du Saint Synode par les membres du Parlement, tous étrangers de la religion, de notre culte et de la mission formatrice de l'église, qui assistent formellement à la fête de Bobotează „la cérémonie près de la rivière de Dâmbovița, ou même s'ils se réveillent une fois par an, dans la nuit de Résurrection, pour monter par voiturette vers la Colline de la Métropole”⁴³. Ce problème du choix des membres du Saint Synode par les laïques, surtout par la

classe politique, métamorphosé sans un problème électoral, dérive par la fondation de l'organe central de direction de l'Eglise orthodoxe Roumaine de 1875, qui a permis la participation indirecte et la fine influence des personnes laïques pour prendre les décisions importantes.

La condition sociale de futurs clergés et surtout des prélats se présentait assez modeste au début du XX siècle, étant représentée par les enfants des villageois et des citoyens en peu plus riches qui habitaient les périphéries des villes.

Le procès de modernisation de l'Eglise Orthodoxe Roumaine, commencé au début de la moitié du XIX siècle, inégal et très controversé, va se rendre définitif en 1925, par sa loi d'organisation. Entre temps, on se formait dans les écoles théologiques, une élite cléricale (Dumitru Stăniloae, Iustin Moisescu, Iuliu Scriban, le professeur universitaire Grigore Pișculescu, alias Gala Galaction, Petru Rezuș, Milan-Pavel Șesan, Ioan G. Coman) accomplie dans les plans spirituelle et intellectuelle et préparée à répondre aux polémiques de la période d'entre les deux guerres.

NOTES:

¹ *Istoria românilor*, volumul VII, tom II, Editura Enciclopedică, București, 2003, pp. 541-542.

² Lucian Nastasă, *Generație și schimbare în istoriografia română. Sfârșitul secolului XIX și începutul secolului XX*, Presa Universitară Clujeană, 1999, p. 19.

³ *Ibidem*, p. 20.

⁴ *Ibidem*, p. 35.

⁵ *Istoria românilor*, volumul VII, tom II, Editura Enciclopedică, București, 2003, p. 542.

⁶ Veniamin Pocitan Ploșteanu, *Melchisedec. Ca membru al Sfântului Sinod (1861-1892)*, Tipografia Sfintei Mănăstiri Cernica-Ilfov, București, 1939, p. 46.

⁷ *Ibidem*, p. 47.

⁸ Etude sur l'hierarchie et l'institution synodale de l'église orthodoxe de l'Est en général et sur l'hierarchie et l'institution synodale de l'église orthodoxe en spécial, par La Commission du Saint Synode composée par les I.P.S. Métropolités: D. D. Calinic, Le Primat de la Roumanie et D. D. Iosif, Le Métropolit de la Moldavie et de Suceava et l'Evêque de Roman D. Melchisedek, La Typographie des Livres Ecclésiastiques, București, 1883, pp. 3-4.

⁹ Tenaient le lieu des absents.

¹⁰ Etude sur l'hierarchie et l'institution synodale de l'église orthodoxe de l'Est en général et sur l'hierarchie et l'institution synodale de l'église orthodoxe en spécial, pp. 24-26.

¹¹ La conception de Șaguna comparait l'Eglise à un organisme qui fonctionne et grandit seulement par une action continue et harmonieuse de toutes ses parties constitutives. Tandis que pour les prélats étaient réservés les pouvoirs législatifs et juridiques, on a permis aux laïques une participation élargie dans les branches de l'éducation et des finances appartenant à l'administration de l'église. Ce n'était pas l'idée d'Andrei Șaguna faire une concession aux théories politiques libérales prédominantes, mais revigorer les pratiques du christianisme primaire d'implication de tous les chrétiens dans la vie de l'Eglise, conformément à leurs études.

¹² Keith Hitchins, *Ortodoxie și naționalitate. Andrei Șaguna și românii din Transilvania 1846-1873*, Ed. Univers Enciclopedic, București, 1995, pp. 278-280.

¹³ Arhivele Naționale din București, Fond Mârzescu familial, dosar 64/ „după 1882”, fila 9.

- ¹⁴ Arhivele Naționale din București, Fond Ministerul Cultelor și Instrucțiunii Publice, vol. VI (1877-1892). Corespondența Sf. Sinod (1880-1883), dosar 7/1880, fila 260.
- ¹⁵ Simion Mehedinți, *Către Noua Generație*, Editura Minerva, București, 1912, p. 35.
- ¹⁶ Ministerul Cultelor și Instrucțiunii Publice, *Estrate din legislațiile școlare ale teritoriilor străine – Franța, Belgia*, 1886, pp. 5-34.
- ¹⁷ *Conferințele școlare*, în „B.O.R.”, an XXV, nr. 3, 1901, p. 313.
- ¹⁸ Ministerul Cultelor și Instrucțiunii Publice, *Eroii războiului de independență*, Institutul de Arte Grafice Carol Göbl, București, 1898, pp. III-VIII.
- ¹⁹ Ministerul Instrucțiunii Publice și al Cultelor, *Colecțiunea legilor, regulamentelor, programelor și diferitelor deciziuni și dispozițiuni generale ale acestui departament de la ianuarie 1901 – iulie 1904*, Imprimeria Statului, București, 1904, pp. 560-561.
- ²⁰ *Ibidem*, p. 560.
- ²¹ *Ședința din 1 mai 1901 a Sf. Sinod*, în „B.O.R.”, an XXV, nr. 4, 1901, p. 5.
- ²² *O cuvântare ocazională*, în „B.O.R.”, an XXV, nr. 3, 1901, pp. 314-316.
- ²³ *Ibidem*, p. 27.
- ²⁴ *Funcționarea organismelor ierarhice în Biserica ortodoxă*, în „B.O.R.”, an. VII, nr. 4, aprilie, 1883, pp. 206-207.
- ²⁵ Mihai Eminescu, *Ortodoxia*, Editura Eikon, Cluj-Napoca, 2003, p. 27.
- ²⁶ Iosif Petru M. Pal, *Originea catolicilor din Moldova și franciscanii pastorii lor de veacuri*, Tipografia „Serafica” Săbăoani – Roman, 1942, p. 215.
- ²⁷ *Ibidem*, p. 222.
- ²⁸ À l’opinion d’Eminescu, la métropole romano-catholique fut créée pour diminuer la position de la dynastie Hohenzollern dans la Roumanie, considérée être une des mesures que Austro-Hongrie désirait s’assurer une influence déterminante sur les peuples de l’Orient (Mihai Eminescu, *Ortodoxia*, Editura Eikon, Cluj-Napoca, 2003, pp. 29-32).
- ²⁹ Episcopul Melchisedec, *Papismul și starea actuală a bisericii orthodoxe în Regatul României*, Tipografia Cărților Bisericești, București, 1883, pp. 39-40.
- ³⁰ *Ibidem*, pp. 45-47.
- ³¹ Mihai Eminescu, *Dup-o tăcere îndelungată ...*, publicat în „Timpul”, VIII, nr. 124, 5 iunie 1883, p. 1, 4 iunie 1883, în *op.cit.*, pp. 76-83.
- ³² *Ibidem*, p. 89.
- ³³ Mihai Eminescu, *op.cit.*, Editura Eikon, Cluj-Napoca, 2003, p. 28.
- ³⁴ L’allocution de PS Petru Gherghel, Evêque de Iași, à 120^e anniversaire de l’Archidiocèse de Bucarest, București, 28.04.2003, <http://www.catholica.ro/documente/index3.asp?id=304>.
- ³⁵ *Biserica noastră și cultele minoritare*, Ed. Albatros, București, 2000, pp. 376-377.
- ³⁶ Dan Berindei, *op.cit.*, p. 253.
- ³⁷ *Cronica bisericească*, în „B.O.R.”, an XXV, nr. 3, 1901, pp. 303-317.
- ³⁸ L’archiprêtre Isidor Onciul, professeur d’Archéologie Biblique à la faculté de Cernăuți envoyait un manuel *L’Archéologie Biblique* à la bibliothèque du Saint Synode. (*Sumarul ședinței S-tului Sinod de la 24 Noembrie 1884*, în „B.O.R.”, an. VIII, nr. 12, 1884, p. 7).
- ³⁹ Officiellement, la Roumanie a respecté le calendrier julien jusqu’à 1921, mais on était habitué dans la haute société d’écrire toutes les deux dates, conformément à ceux deux calendriers, dès le 1860. (Gabriel Badea-Păun, *Carmen Sylva (1843-1916). Uimitoarea regină Elisabeta a României*, Ed. Humanitas, București, 2007, p. 86).
- ⁴⁰ Arhivele Naționale din București, Fond Ministerul Cultelor și Instrucțiunii Publice, vol. VI (1877-1892), dosar 370/1880, f. 54.
- ⁴¹ *Raportul P.S. Sofronie Craioveanu*, în „B.O.R.”, an XXV, nr. 3, 1901, pp. 329-331.

⁴² *La loi sur l'enseignement primaire et normale-primaire*, dans *La collection des lois, règlements, programmes et décisions divers et dispositions générales de ce département, des années 1864-1901*, Bucuresci, 1901, pp. 114-115.

⁴³ Simion Mehedinti, *op.cit.*, p. 45.